

EXTRAIT DU REGISTRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME

LE HAVRE

Centre Communal
d'Action Sociale

NOINTOT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **24 septembre 2020**

L'an deux mil vingt

et le Vingt quatre septembre

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
de NOINTOT

s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à :

18 h 30

sous la présidence de : **Madame Chantal Courcot, Maire**

et après convocations régulièrement faites à domicile.

Présent(s) :

Catherine SOUZEAU, Manuel HERRERO, Martine BESNIER, Catherine BASILLE, Géraldine LEBLOND, Dominique ROUSSELIN, Marie-Françoise ABEGG, Geneviève LHOMET, Marie-Claude TURQUETILLE

Absent(s):

Agnès BUNEL, ayant donné pouvoir à Catherine SOUZEAU
Sophie MANDEVILLE, Patrick RENAUD, Dominique MORISSE, Hervé DOUYERE

A été nommée secrétaire :
Catherine BASILLE

Aide aux frais de transports scolaires 2020-2021

Il est proposé de renouveler l'aide financière accordée aux familles pour le transport scolaire des collégiens et lycéens pour l'année scolaire 2020-2021.

Le département de Seine Maritime facture 120 € par enfant fréquentant les lignes de transport scolaire.

La Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine, par convention avec le Département, participe à hauteur de 60 € par enfant.

Il reste donc à la charge des familles 60 € par enfant.

Le CCAS de Nointot propose sa participation financière en soutien aux familles Nointotaises, pour les transports départementaux, à hauteur de 25€ par enfant, de la 6e à la terminale.

Cette aide sera attribuée aux familles nous ayant fait une demande écrite entre le 01/10/2020 et le 31/01/2021 accompagnée d'une copie de la facture acquittée au nom de l'enfant, d'un certificat de scolarité et d'un RIB.

N° 2020/07

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	11

Date de la convocation
15 septembre 2020

Date d'affichage
15 septembre 2020

Objet de la Délibération
Aide aux frais de transports scolaires 2020-2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le 02 OCT. 2020

et publication,

du

ou notification

du

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide :

Article 1er : d'accorder, aux familles Nointotaises en faisant la demande, une aide de 25 € par enfants pour les transports scolaires départementaux, de la 6e à la terminale.

➔ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits



Le Maire,

C. COURCOT